

Zeitschrift: Versants : revue suisse des littératures romanes = Rivista svizzera delle letterature romanze = Revista suiza de literaturas románicas

Herausgeber: Collegium Romanicum (Association des romanistes suisses)

Band: 39 (2001)

Artikel: Le langage en révolution

Autor: Hakim, Zeina

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267280>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE LANGAGE EN RÉVOLUTION¹

Nous avons révolutionné le gouvernement, les lois, les usages, les mœurs, les costumes, le commerce et la pensée même; révolutionnons donc aussi la langue ([Bertrand] Barère, Rapport du comité de salut public sur les idiomes, séance du 8 pluviôse an II).

Par sa volonté de reconstruire, sur le mode de la table rase, une société à partir d'individus libres, égaux et collectivement souverains, la Révolution française s'est imposée comme un événement fondateur en ce qui concerne les institutions politiques. Or, elle est d'emblée confrontée à un problème linguistique dès le moment où, fondant un ordre politique et social nouveau, elle entend susciter l'adhésion populaire.

«Un peuple libre demande un idiome élevé à sa hauteur», affirmait le républicain Domergue. Tel est le projet de langue «révolutionnaire»² qui s'accorde sur quatre mots d'ordre: uniformiser, enrichir, rectifier et régénérer. En effet, dans cette volonté générale de centralisation, le langage fait figure de menace: la diversité des idiomes, suspectés de «maintenir les jargons barbares», se révèle le lieu d'une résistance propre qui diffuse la contre-révolution, l'«ignorance» et les

¹ Cet article est tiré de mon mémoire de licence de lettres dirigé par le Professeur Olivier Pot et soutenu en février 1998 à l'Université de Genève.

² Ce néologisme date de la Révolution: usité tantôt comme adjectif, tantôt comme substantif depuis 1789, il signifie «qui est partisan de la Révolution, qui se rattache à la Révolution» (Alain Rey, «Révolution»: *Histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, 1989, p. 76). Un factum de La Harpe l'a d'ailleurs consacré en 1797 dans un titre qui vaut la peine d'être rappelé en son entier: *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la Persécution suscitée par les barbares du XVIIIème siècle contre la religion chrétienne et ses ministres*, Paris, Mignet, 1797. Voir Max Frey, *Les transformations du vocabulaire politique français à l'époque de la Révolution, 1789-1800*, Paris, PUF, 1925, pp. 99-100.

«préjugés»³. Pour pallier tels obstacles, la nécessité d'éliminer tout particularisme culturel qui pourrait étayer un autonomisme domma-geable à la centralisation se fait jour : l'exclusion linguistique se traduit alors par l'imposition systématique de la langue française et par l'épu-ration de la langue pour une meilleure uniformisation⁴.

En outre, la réglementation de la langue française se fait grâce à l'essor des dictionnaires politiques durant cette période : leur grand nombre témoigne du large intérêt qu'ont pris, entre 1789 et 1794 surtout, les savants et les lettrés aux nouveautés linguistiques amenées par les événements et les troubles politiques. Le langage enregistre, dans son lexique, les changements qui s'opèrent dans le domaine de la société et des idées. Les dictionnaires, affichant d'emblée leur caractè-re politique et idéologique, en rendent compte, tout en ayant pour fonction majeure, investis dans un processus de normalisation, de fixer la langue.

La période révolutionnaire découvre, par ailleurs, une parole toute nouvelle : aux éclats de la littérature de l'époque des Lumières succède la chaleur de la voix, libératrice et collective. A l'oralité propre aux idiomes de la campagne succède l'oralité révolutionnaire propre aux orateurs. La situation oratoire n'est plus ce qu'elle était pour les avocats et prédicats de naguère : ce qui est nouveau ici, c'est le spec-tacle d'hommes qui utilisent une éloquence traditionnelle et un voca-bulaire politique qui a sans doute ses racines chez les anciens pour saisir le pouvoir, pour tenter de décider l'avenir de la nation. La parole devient acte. C'est la naissance d'une éloquence politique agissante.

Les acteurs de la Révolution ont donc souvent rencontré, à travers les débats idéologiques qui leur permettaient de penser leur action, les problèmes de la parole, de la langue et du changement linguistique. Dans un contexte de bouleversements sociaux et politiques profonds, où les hommes de culture étaient sur le devant de la scène, les rapports entre l'activité langagière et l'histoire en train de se faire ne pouvaient manquer d'être interrogés. Néologistes et conservateurs de l'ortho-

³ Michel De Certeau, Dominique Julia, Jacques Revel, *Une politique de la langue, la Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, 1975, p. 10.

⁴ «Il nous faut uniformer le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées», affirme en effet l'abbé Grégoire, *Lettres à Grégoire sur les patois de France, 1790-1794*, éd. par A. Gazier, Genève, Slatkine reprints, 1969, p. 293.

doxie langagière manifestent tous deux une conscience aiguë de l'importance de la parole : tous comprennent qu'il faut changer de langage. La chute de l'Ancien Régime et l'avènement des institutions démocratiques exigent un langage nouveau, qui se doit d'être le français, puisque l'unité nationale nécessite une unité linguistique, non seulement par l'abandon des dialectes, mais aussi par la définition univoque d'une langue nationale. Or, si le langage devient national, c'est précisément qu'une nation se forme et que la langue apparaît aux hommes politiques et aux citoyens comme un élément essentiel de la « nationalité » – bien que ce terme soit anachronique⁵. On croit nécessaire, non plus seulement de la répandre, mais de l'imposer. Toute une série de mesures sont prises à cet effet, et constituent ainsi une véritable politique de la langue.

Dès lors apparaît la nécessité de propager exclusivement cette langue nationale, qui se veut universelle⁶ au détriment des idiomes et patois. « La langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous. Donnons donc aux citoyens l'instrument de la pensée publique, l'agent le plus sûr de la révolution, le même langage » déclare Barère dans son rapport révolutionnaire de 1794⁷. La langue française, en éliminant tout particularisme culturel, devient ainsi l'outil qui établit la discrimination. Les idiomes locaux sont désormais des dissidents, qu'il faut combattre et réduire.

Perçus comme de misérables parlars qui empêchent les foules de s'entendre, d'échanger des promesses et de comprendre les décrets, les patois deviennent des gênes insupportables, des obstacles à l'unité du langage. Ils sont les vestiges d'un passé maudit et aboli, qui ne survit que par la force de l'ignorance. Ayant pour fonction de *conserver*, ils sont les musées d'une origine très ancienne et permettent de lire ce qui fut avant les épurations lexicales et les mises en formes syntaxiques.

⁵ Le mot date de 1808 et signifie alors « l'ensemble de traits de caractères qui distinguent une nation ». Ce n'est qu'avec Michelet, en 1833, que le terme prend le sens d'« existence en tant que nation d'un groupe d'hommes unis par une communauté de territoire, de langue, de traditions, d'aspirations » (Max Frey, *op. cit.*, p. 143).

⁶ « La philosophie, lasse de voir les hommes toujours divisés par les intérêts divers de la politique se réjouit de les voir, d'un bout de la terre à l'autre, se former en république sous la domination d'une même langue », affirme Rivarol, en 1783, dans son ouvrage « De l'universalité de la langue française », *Œuvres choisies*, Paris, 1880, p. 2.

⁷ Cité par Michel De Certeau, *Une politique de la langue*, *op. cit.*, p. 297.

C'est dans le droit fil de cette politique que l'abbé Grégoire, curé d'Embermesnil, présente à la Convention, en 1794, son «Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française», qui ne débouchera cependant sur aucune mesure coercitive. Le 13 août 1790 déjà, Grégoire envoie «une série de questions relatives au patois et aux mœurs des gens de la campagne». Dans sa dernière partie, son questionnaire précise nettement l'objectif: «Anéantir les patois»⁸.

La circulaire met en connexion un plan, déjà établi, tenu pour évident et juste, et une consultation qui, sous l'apparence du détour, doit informer le pouvoir et mobiliser ses agents. L'auteur interroge moins pour apprendre que pour confirmer des idées qu'il a déjà, et qui sont, sinon arrêtées, du moins mûries. Sa première question révèle d'ailleurs cette attitude: «L'usage de la langue française est-il universel dans votre région?» La conviction de Grégoire est dès lors que, s'il ne l'est pas, il doit le devenir. L'idée patriote d'une langue unique passe par une circulation préliminaire chez les clercs et les notables provinciaux susceptibles de faire sortir les résistances cachées, de fournir un matériau et des preuves aux vues de Grégoire, et d'être enrôlés dans son grand dessein. Cette élite locale a pour fonction de contrôler le langage et les mœurs des populations paysannes. Traitant d'une politique de la langue, les réponses à Grégoire forment donc un corpus qui offre à l'analyse les relations du langage et de la politique.

Mais, derrière l'ambition première d'homogénéiser les langues, un autre dessein, plus caché, se laisse deviner dans le questionnaire de l'abbé: celui d'inclure dans la Nation, par le moyen du langage, les habitants de la campagne. Il existe pour Grégoire un rapport étroit entre l'idéologie et la langue⁹, qui se révèle être bien plus qu'un simple instrument de communication. Le média que constitue le langage véhicule un contenu, et c'est celui-ci qui s'avère, selon l'abbé, menaçant car porteur de préjugés et de superstitions: en supprimant les différences linguistiques, Grégoire a donc pour volonté implicite d'éliminer aussi les différences sociales et culturelles émanant de la diversité

⁸ Questions 29 et 30: «Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement ce patois? Quels en seraient les moyens?».

⁹ Lien déjà visible dans le titre même qu'il donne à sa circulaire: «Questions relatives au *patois* et aux *mœurs* des gens de la campagne». (C'est moi qui souligne.)

des langues. Au nom du principe d'universalité, c'est un seul modèle linguistique mais aussi *idéologique* qui est requis.

« Pour extirper tous les préjugés, explique l'abbé, pour développer toutes les vérités, tous les talents, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, simplifier le mécanisme et faciliter le jeu de la machine politique, il faut identité de langage »¹⁰. Le langage s'avère être, par conséquent, à la fois un instrument puissant de transformation de la société et un enjeu des luttes politiques et sociales : par son unification, il doit permettre à son tour l'unification des pensées et des mœurs.

En effet, dans la pensée commune de la plupart des grammairiens – celle que postulent leurs lecteurs provinciaux –, les mots s'articulent sur les idées. Le langage est la « peinture » des objets et a pour nature d'être une imitation. Autrement dit, ce qui habite le savoir éclairé de ces notables, c'est un *cratylisme*, « ce grand mythe séculaire qui veut que le langage imite les idées »¹¹.

Les correspondants de Grégoire s'appuient donc sur cette conviction qu'il y a une relation entre le mot et la chose désignée : ils lisent dans le langage la réalité qu'il imite. Aussi un peuple se mesure à son vocabulaire. D'où l'assimilation de la vie campagnarde à son lexique et le fait que le patois est condamné à payer un déficit d'idées. De plus, en abordant la question de la prononciation¹², la circulaire touche au point sensible : le patois *varie*. Il échappe aux régularités et aux fixations du langage et, étant une langue parlée et vivante, il change perpétuellement. Sonore et expressif, le patois est donc, dans le corpus grégorien, la subversion vocale des normalités scripturaires.

Les affirmations les plus massives du « Rapport » de Grégoire fixent au langage son rôle d'être *l'objet* « révolutionné » par la République, *l'instrument* d'un peuple qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale et *l'effet* de la Révolution, créatrice d'un nouveau lexique qui, en effaçant les différences entre citoyens, mine les patois. En somme, Grégoire pense le langage comme une institution politique : la langue doit servir le programme d'économie et de

¹⁰ Cité par Michel De Certeau, *op. cit.*, p. 308.

¹¹ Le mot et la définition sont de Roland Barthes, « Proust et les mots », in *To honor Roman Jakobson*, La Haye, Mouton, 1967.

¹² Question 14 : « Quel est le caractère de la prononciation ? Est-elle gutturale, sifflante, douce, peu ou fortement accentuée ? »

défense nationales en le rendant lisible à tous. On ne saurait donc l'abandonner aux fluctuations des patois.

Le français devient la langue nationale, non seulement en ce sens qu'il est la voix de la nation souveraine, mais aussi parce qu'il participe d'elle. Produit de l'unité nationale, il aide pour sa part à faire cette unité. Ainsi, parler le français apparaît à tous comme une façon d'être patriote. C'est une forme d'adhésion, un gage qu'on donne à la France régénérée dans l'égalité et la fraternité. « Nous ne devons avoir qu'une même langue, comme nous n'avons tous qu'un même cœur »¹³. La volonté de populariser la langue et de détruire le langage aristocratique, qui semble établir une nation polie au milieu d'une nation barbare, est en somme omniprésente.

Ainsi, ce qui est en cause, en cette période de grands bouleversements, en même temps que l'imprécision d'un lexique mouvant, c'est l'existence de la lutte des classes dans le domaine de la langue. Si les adversaires ne réussissent pas à s'entendre, ce n'est pas seulement parce que les uns font violence au sens des mots que les autres respectent ; c'est surtout parce que les oppositions profondes se traduisent par un affrontement sur ce terrain. La langue est à la fois un instrument et un enjeu des luttes politiques et sociales. « Un mot n'est qu'un mot pour le vulgaire. Il est quelque chose de plus pour l'homme qui réfléchit et qui observe. Il annonce quelque fois une révolution prochaine ou dans les mœurs ou dans les connaissances humaines »¹⁴, note à ce sujet F.A. d'Eschery.

Dès 1789, les esprits « modérés » partent en guerre contre les mots nouveaux, tenus pour un facteur de désordre politique et social, d'autant que cette anarchie est en corrélation avec une circonstance plus immédiatement dangereuse, l'intervention directe de la multitude dans la vie publique. Les mots nouveaux sont, en effet, d'autant plus dangereux que le vulgaire les comprend mal, les emploie à contresens, sans égard pour la raison et la vérité et doublement inaccessibles pour lui à cause de son indigence intellectuelle et de l'emprise de ses passions, comme le note l'Académicien Suard :

¹³ *Lettres à Grégoire sur les patois de France, op. cit.*, p. 67.

¹⁴ F.A. D'Eschery, *Les lacunes de la philosophie*, Amsterdam-Paris, 1783, p. X, Cité par J.-R. Armogathe, « Néologie et idéologie dans la langue française au XVIII^e siècle », *Dix-huitième siècle*, n° 5, 1973, p. 17.

Ne soyons pas étonnés que des hommes qui, condamnés dès l'enfance à des travaux continuels et pénibles, n'ont jamais eu le moyen de cultiver leur raison et de réfléchir sur les nuances des paroles qu'ils emploient presque machinalement, soient invinciblement dominés par le sens qu'ils ont une fois accoutumé à donner aux mots¹⁵.

C'est dire que les mots sont un moyen puissant pour mener les hommes, tout particulièrement les gens simples, le peuple. Il serait donc bon de maîtriser la langue, source du pouvoir : ce qui est en cause ici, avant le bon goût, c'est l'esprit public et l'ordre social.

Dans la perspective des hauts dignitaires, la langue devient, en effet, l'outil de persuasion à l'aide duquel ils s'efforcent d'obtenir l'adhésion du peuple aux normes sociales jouant en leur faveur. Des mots tels que « bien public, patrie, citoyen » servent à voiler les conséquences de l'inégalité sociale. L'abus des mots vise donc à faire du langage un moyen d'oppression du peuple. Quels que soient les savoirs mobilisés par le discours polémique, il s'agit en fait de rétablir une vérité immédiate du langage, et de rallier autour d'elle, non les grammairiens, mais « tout bon Français »¹⁶.

Pour les contre-révolutionnaires, la tâche essentielle des dictionnaires est de « défendre et de maintenir une langue fixée, contre la révolte ouverte des esprits hardis et l'inconstance des esprits faibles qui voient un usage à suivre dans toute nouveauté »¹⁷. Ainsi, la stabilité de la langue doit refléter et garantir la stabilité de la société. Il s'agit alors de freiner le dynamisme du langage par des définitions de mots, imposées d'autorité et conformes à une idéologie conservatrice.

¹⁵ Jean-Baptiste Antoine Suard, *Les Indépendans*, n° VIII, 26 avril 1791, p. 3. Cité par Roger Barny, « Les mots et les choses chez les hommes de la Révolution française », *La Pensée*, n° 202, nov.-déc. 1978, p. 118.

¹⁶ « Je souhaite, conclut l'auteur de *L'Avis intéressant au peuple sur l'abus des mots ARISTOCRATE et DEMOCRATE qu'on propose de changer*, que tout bon Français convaincu de la vérité de mes observations, adopte la nouvelle dénomination que je propose », 1790, p. 7. Cité par Philippe Roger, « Le débat sur la langue révolutionnaire », *La Carmagnole des Muses, l'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1988, p. 173.

¹⁷ Louis de Bonald, *Œuvres complètes*, t. III, p. 1197. Cité par Ulrich Ricken, « Réflexions du XVIII^e siècle sur l'abus des mots », *Actes du 2^e colloque de lexicologie politique*, 15-20 septembre 1980, Paris, Klincksieck, 1982, vol. I, p. 68.

L'incidence de la parole sur le développement des conflits politiques est ressentie avec une telle acuité que les conservateurs du langage traditionnel rêve d'une langue imposée, fixée une fois pour toute, ce qui aiderait fortement à étouffer la Révolution. On s'attache donc à dénoncer et à réprimer l'abus des mots, générateurs de désordre¹⁸. L'horreur du néologisme est ici intimement liée à l'attachement à la tradition et à la méfiance devant toute façon de parler ou d'écrire inhabituelle. D'Espréménil exprime à la tribune de l'Assemblée nationale cette irritation contre les mots nouveaux :

J'observe qu'un des moyens familièrement employés dans cette assemblée pour égarer nos idées, c'est de faire toujours usage d'expressions nouvelles : on dit *premier fonctionnaire public* au lieu de *Roi, dynastie* au lieu de *maison régnante*; vous avez emprunté le langage des Chinois¹⁹.

Outre le thème habituel de l'usage pernicieux des mots nouveaux, fabriqués artificiellement, on relève également les contradictions de l'idéologie révolutionnaire :

Il est incroyable combien les orateurs de l'Assemblée nationale ont abusé, et abusent encore de sa jeunesse de notions et d'opinions : ils l'ont persuadée, selon les circonstances, tantôt qu'elle était *corps constitué*, tantôt *corps constituant*, tantôt *convention nationale*, et ainsi, par un simple choix de dénomination, ils lui ont fait confondre tous les pouvoirs, oublier son origine, et commettre le crime de lèse-majesté, à la fois envers son vrai souverain le Roi, et envers son souverain factice le Peuple²⁰.

En révélant l'incohérence du système des dénominations, le journaliste des *Annales monarchiques* observe que les Patriotes ne sont

¹⁸ « Dans ces répertoires, la polémique est omniprésente, et les considérants linguistiques sur l'«abus des mots» viennent non pas atténuer mais renforcer la polémique politique », écrit Anne Geffroy dans « Les dictionnaires sociopolitiques français, 1770-1815 », *Autour de Féraud. La lexicographie en France de 1762 à 1835*, Actes du colloque de l'ENSJF, 7-9 décembre 1984, collection de l'ENSJF, p. 210.

¹⁹ *Archives parlementaires*, t. XXIII, 25 février 1791, p. 519.

²⁰ Journaliste des *Annales monarchiques, philosophiques et littéraires*, 3 septembre 1791. Cité par Roger Barny, « Les mots et les choses chez les hommes de la Révolution française », *op. cit.*, p. 107.

donc que des sophistes qui inventent des justifications pour dissimuler leurs inavouables mobiles. Doter le peuple d'une langue précise et fixe, c'est du même coup l'assujettir à la raison, c'est-à-dire aux idées exprimant les intérêts des honnêtes gens. En effet, il est d'autant plus impossible de s'entendre que des gens incultes interviennent dans un domaine auquel ils ne devraient pas avoir accès. Car l'emploi des « mots justes »²¹ n'est pas donné à toutes les classes sociales. Duquesnoy indique très clairement la nature profonde de cette « justesse » : alléguant que les maçons, les charpentiers et les femmes sont nécessairement de « forts mauvais juges d'une Constitution », il donne une limite sociale précise à la diffusion des lumières et à l'acquisition de la langue autorisant à jouer un rôle politique actif : il est nécessaire d'exclure, outre les « fauteurs de désordre », « ceux qui travaillent toute la journée pour nourrir leur famille »²².

L'opposition aux mots nouveaux est nuancée en fonction du rang social de leur orateur. Pour Ortigue de Vaumorière, « tout le monde ne se doit pas mêler d'enrichir la langue ; c'est aux personnes qui ont de l'habileté et de la politesse à donner de nouveaux mots »²³. Chacun doit parler selon son niveau social : le Peuple, en qui Vaugelas ne voit que « le maistre du mauvais usage »²⁴, ne saurait se voir reconnaître *le bon ton*, réservé à une élite sociale, qui représente le bon goût national. On arrive alors à la compréhension de ce qu'est vraiment le Peuple souverain.

Les conservateurs de l'orthodoxie langagière, en s'opposant à ce que les mots restent le dépôt de préjugés transmis de génération en génération, font rapidement une assimilation de la parole à la pensée. Ils ont confiance dans la vertu politique immédiate de cette pensée-parole, force capable de modeler la réalité sociale. En outre, ils mesurent bien que la langue opère la réalisation concrète de la pensée, dont elle permet la communication. On s'intéresse surtout aux *mots*, équivalents manipulables des *idées*. Un lien très étroit unit effectivement la néologie et l'idéologie : les acteurs de l'événement révolutionnaire

²¹ Duquesnoy, *L'ami des Patriotes*, n° XXXV, 23 juillet 1791, p. 64.

²² *Ibid.*, p. 65 et p. 68.

²³ *L'Art de plaire*, 1701, pp. 38-39. Cité par J.-R. Armogathe, « Néologie et idéologie dans la langue française au XVIII^e siècle », *op. cit.*, pp. 17-28.

²⁴ *Remarques sur la langue française*, 1647, éd. Chassang, Paris, 1880, t. I, p. 27.

estiment qu'il y a, dans la langue, adéquation entre le nombre de mots et le nombre d'idées claires de la nation qui la parle. Par conséquent, « celui qui invente un terme nouveau, note déjà en 1767 l'académicien Sulzer, ou qui emploie un mot déjà connu dans une nouvelle signification, a enrichi le fonds de nos connaissances par une idée neuve »²⁵.

Ainsi, par l'emploi de nouveaux mots, on peut apprécier le progrès des connaissances d'une nation à une certaine époque, puisque les termes prouvent que l'esprit s'est enrichi d'autant d'idées neuves. Le pouvoir magique du néologisme, qui subit une véritable explosion en 1789, a un rôle fondamental dans la révolution linguistique, comme le fait remarquer Mercier: « Un mot neuf, énergique, bien placé, imite la langue de l'émailleur. C'est une langue de feu qui fond tout et à qui rien ne résiste »²⁶.

Si le mot est là « pour » l'idée de la chose, toute perturbation du lexique reflète ou présage un désordre des représentations mentales. Chez les polémistes de 1781-1792, chaque nouveauté révolutionnaire ne peut manquer de bousculer la langue. L'enrichissement du vocabulaire s'impose alors pour différentes raisons et répond aux besoins les plus divers: la chute de l'Ancien Régime et l'avènement des institutions démocratiques exigent une langue nouvelle, et le désir que ressentent les acteurs de la Révolution de s'affranchir à tout prix des prérogatives de la langue classique requiert un remaniement du langage. Les batailles, explicites ou non, qui se livrent autour des mots révèlent par conséquent les divers niveaux d'élaboration de la conscience que les hommes prennent de l'histoire en train de se faire.

La question de la langue – qui ne se limite pas à celle de la propagation de la langue nationale au détriment des idiomes et patois – fut donc, dès le début de la Révolution, l'aire et l'enjeu d'une lutte acharnée. Cette guerre ouverte pour la maîtrise de la langue traverse les rangs révolutionnaires eux-mêmes, et ce ne sont pas les révolutionnaires qui l'ont déclarée. Car, ce qui est surprenant, c'est que dans les productions des années 1789-1792, ce ne sont pas les porte-parole révolutionnaires qui engagent les hostilités: les lexiques favorables à la Révolution sont en effet rares et peu combatifs. En face, au

²⁵ Cité par J.-R. Armogathe, « Néologie et idéologie dans la langue française au XVIII^e siècle », *op. cit.*, p. 26.

²⁶ *Néologie*, Paris, 1801, p. XX.

contraire, l'engouement est immédiat pour ce véhicule politique qui emprunte sa souplesse au dictionnaire, et sa virulence au pamphlet. La guérilla lexicale lancée dès 1789 par les pamphlétaires contre-révolutionnaires précède donc le rêve d'un français «révolutionné».

La faveur dont jouit le lexique dans les rangs de la contre-révolution témoigne de la conviction selon laquelle la Révolution est avant tout *malentendu*. Le malentendu, fournit ainsi un principe d'explication à un bouleversement incompréhensible et injustifiable. La situation révolutionnaire est vécue par ces pamphlétaires comme désordre social et brouillage des significations. L'extension des dictionnaires est donc dictée par l'urgente nécessité de contre-attaquer sur le terrain lexical, dans la mesure où les troubles du pays naissent et croissent sur un fond de cacophonie. On ne s'entend plus, et c'est la confusion sémantique qui favorise la division, déplorée par Louis XVI.

Ce qui donne leur élan aux dictionnaires politiques contre-révolutionnaires, c'est donc d'abord la conviction que la cause monarchique doit être défendue sur le terrain des mots ; c'est ensuite la certitude d'être du bon côté du lexique. C'est aux vieux critères de la clarté et de la distinction qu'ils en appellent contre les outrances adverses. Le recours aux dictionnaires doit endiguer le flot des locutions insignifiantes, restaurer un monde stable et défini. Apparaît alors la volonté de briser l'outrance verbale, l'excès et l'imposture de la parole révolutionnaire.

Ces pamphlétaires monarchistes font donc le procès de l'abus des mots²⁷. C'est la «langue révolutionnaire» qui fait figure d'accusée ; c'est elle qui abuse²⁸ ; elle qui erre, par malice ou par ignorance ; face à ce flou, le dictionnaire contre-révolutionnaire s'érige en arbitre des dénominations adverses. Confronté à la sottise intéressée de ses ennemis, le dictionnaire polémique se donne pour mission de redresser le sens, de l'établir selon des principes certains. C'est là sa mission, «un dictionnaire étant fait pour donner bien clairement l'explication des mots»²⁹.

²⁷ Voir Ulrich Ricken, «Réflexions du XVIII^e siècle sur l'abus des mots», *Actes du 2^e colloque de lexicologie politique*, 15-20 septembre 1980, *op. cit.*, vol. I, p. 58 sqq.

²⁸ *L'Abus des mots* dénonce les «expressions fastueuses» propagées par des «cerveaux exaltés».

²⁹ Avertissement du *Nouveau dictionnaire à l'usage de toutes les municipalités, les milices nationales et de tous les patriotes*, 1790. Cité par Philippe Roger, «Le débat sur la langue révolutionnaire», *op. cit.*, p. 172.

Cependant, l'ambiguïté de ces dictionnaires polémiques réside dans le fait que la glose, fut-elle critique, donne inévitablement consistance aux vocables auxquels elle s'attache. Pour s'opposer à la langue révolutionnaire, les aristocrates doivent la citer, et, en la citant, risquent ainsi de lui conférer malgré eux une légitimité. Tel est le dilemme des dictionnaires contre-révolutionnaires : parler de la langue révolutionnaire, c'est déjà lui donner le droit d'exister et, en voulant la détruire, la restaurer de façon édifiante. Si les dictionnaires dominant par leur nombre et leur virulence les années 1789-1792, leur offensive trouve donc en elle-même sa propre limite. Bien que leur dispositif semble comme miné de l'intérieur, les dictionnaires polémiques contre-révolutionnaires occupent néanmoins une place importante dans le débat sur la langue révolutionnaire. Ils sont les moyens utilisés, dans un vaste processus de normalisation, pour fixer et uniformiser la langue.

Ainsi, si les hommes peuvent imprimer leurs marques aux choses, c'est par l'utilisation du langage. Une telle problématique tend par conséquent à conférer à la parole un véritable pouvoir démiurgique : la victoire ne va-t-elle pas favoriser ceux qui savent le mieux manier la langue ? D'où la violence des querelles de mots qui apparaissent aux unes et aux autres comme la clé de la transformation ou de la permanence des choses. Tel est donc le contexte d'effervescence dans lequel s'inscrit l'extension des dictionnaires polémiques qui associent à l'enregistrement des changements linguistiques une réflexion critique et politique sur ces changements. Par leur chronologie, les dictionnaires livrent un état précoce de la lutte pour la langue, antérieur à l'élaboration d'une véritable stratégie linguistique par les instances révolutionnaires. Présents dans toute la décennie 1789-1799, ils connaissent dès les premiers mois de la Révolution un essor et une vague importantes, qui témoignent d'une conscience sémantique aiguë chez les divers acteurs révolutionnaires.

Or, l'attrait pour le langage ne va en aucune manière se limiter à l'écrit mais va au contraire connaître l'émergence d'une parole nouvelle : celle de la voix. En effet, entre 1789 et 1794 surtout, les Français assistent à un déferlement de paroles et à une suite de batailles verbales dont l'enjeu peut être la survie de l'orateur ou de son parti. Pendant ces quelques années, la persuasion orale jouit à nouveau de son ancien prestige : c'est la période de l'éloquence révolutionnaire.

Cependant, deux conceptions de l'éloquence s'affrontent sur le terrain des idées : pour les uns, l'éloquence annonce un nouveau

monde et une nouvelle manière de parler et d'écrire. Le ton académique, le bon goût et la pureté du style ont fait place à une nouvelle impétuosité, une liberté inouïe. Pour les autres, l'éloquence est jugée comme détestable. L'Assemblée, que les hommes croient souvent majestueuse et franche, est perçue comme un « théâtre odieux »³⁰ agité par les passions et où domine l'intrigue, un lieu chaotique qui cause la dégradation de la parole publique. L'éloquence révolutionnaire n'est que la caricature de l'éloquence traditionnelle, expression grotesque de la folie des pédants d'Ancien Régime. Marat dénonce « le vain bate-lage » de Vergniaud, lequel ironise sur « les romans perfides » de Robespierre³¹; Brissot critique les discours fleuris, tandis que Condorcet, dans son *Rapport sur l'instruction publique* de 1792, met en garde contre l'abus des mots et les excès de l'enthousiasme.

Telle est l'ambivalence qui s'attache à l'éloquence : à la fois source et moyen d'un vaste pouvoir, fondatrice d'autorité, mais ayant elle-même besoin d'être fondée et confirmée par la valeur morale de celui qui l'exerce, sous peine de se dévaluer comme « spécieuse éloquence », « déclamation de rhéteur », « discours sophistique »³².

Mais, si celle que Rousseau nomme « l'artificieuse éloquence »³³ est ambiguë car elle rend séduisantes des idées mensongères et pernicieuses, agit à travers un rapport faussé et ne cherche qu'à parvenir à ses fins en flattant autrui et en influençant habilement l'opinion publique, la grande éloquence s'avère néanmoins être un des apports les plus vifs de la culture révolutionnaire. Ce nouveau langage, émancipé de l'ancienne autorité, offre en effet un tout autre vocabulaire où dominant des expressions telles que « souveraineté du peuple », « représentation de la nation », « égalité des citoyens ». Disparaissent ainsi les appels aux anciens usages et à l'antique Constitution du royaume. C'est la naissance d'une langue politique inédite.

³⁰ *Les Préjugés détruits* par J.-M. Lequinio, membre de la Convention nationale de France et citoyen du Globe, Paris, Impr. Nationale, 1792, p. 382. Cité par Jean-Claude Bonnet, « La sainte mesure, sanctuaire de la parole fondatrice », *La Carmagnole des Muses, l'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, op. cit., p. 202.

³¹ Cité par Jean-Claude Bonnet, « La sainte mesure, sanctuaire de la parole fondatrice », op. cit., p. 208.

³² Jean Starobinski, « La chaire, la tribune, le barreau », *Les lieux de mémoire*, III, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p. 426.

³³ J.-J. Rousseau, *Emile* IV, Paris, Bibliothèque de la Pléiade IV, p. 547.

Parmi les députés, beaucoup sont des habitués de la parole. Le trésor oratoire dont ils ont le dépôt va du discours académique à la plaidoirie philosophique, en passant par la rhétorique « démocratique ». Les voici à pied d'œuvre, rencontrant enfin un public à la mesure de l'événement : l'opinion nationale. Cette parole naissante contraint les orateurs à inventer une éloquence nouvelle dont le caractère principal ne peut plus être l'onction. Entre les applaudissements et les huées, il faut forcer surtout le jeu et le geste, c'est-à-dire tout ce domaine de l'*actio* considéré par bon nombre d'orateurs comme un aspect primordial de l'éloquence et qui connaît alors un extraordinaire développement théâtral. L'éloquence, c'est-à-dire l'« art de persuader », a en effet souvent été considérée comme l'action par excellence, puisque, si elle est efficace, elle précède et détermine toute activité pratique. Ainsi, les hommes de la Révolution sont entrés délibérément dans un rôle d'orateur, pour faire valoir leurs talents « dans un vaste théâtre ». Lorsqu'ils chercheront leurs effets les plus énergiques, ils n'emprunteront pas toujours directement à l'éloquence des anciens : les pièces de Corneille ou de Voltaire les ont aussi pourvus de modèles. Il y a ainsi des voies de passage entre l'éloquence du théâtre classique et la future éloquence de la tribune³⁴.

L'éloquence, qui est l'art de se rendre maître des sentiments et des convictions de ceux qui nous écoutent, doit, par ailleurs, éviter les « faux brillants », les « grands mots » et les « cadences trop étudiées ». Les orateurs de la Convention semblent favoriser une éloquence noble et sincère, débarrassée des fioritures dégradantes et des fastes oratoires, mais possédant la dignité qui convient à une nation régénérée. Comme le dit Grégoire, « le langage des républicains doit être signalé par une franchise également éloignée de l'abjection et de la rudesse »³⁵. L'allusion à la rudesse rappelle ainsi l'exigence d'une cer-

³⁴ « Art de persuader, la rhétorique gouverne aussi bien les gestes de la conversation civile que ceux du comédien le plus savant, les passions et les émotions les plus contrôlées de l'homme d'Etat que les plus violemment ostentatoires du tribun » remarque Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Paris, Albin Michel, 1994, p. X.

³⁵ « Adresse aux Français », *Le Moniteur*, t. XX, le 20 prairial, an II, p. 26. Cité par Peter France, « Eloquence révolutionnaire et rhétorique traditionnelle : étude d'une séance de la convention », *Saggi e Ricerche di letteratura francese*, Rome, Bulzoni editore, vol. XXIV, 1985, p. 152.

taine tenue oratoire désirée par bon nombre d'orateurs de la Convention. L'éloquence doit, en outre, donner à *voir* ce qu'elle a fait *écouter* :

Celui-là est éloquent qui enchante ses auditeurs, de sorte qu'ils ne s'aperçoivent pas, pour ainsi dire, qu'ils écoutent des paroles, mais qu'ils s'imaginent voir ce qu'il leur dit, tant l'image qui se forme dans leur esprit est vive. Il n'y a pas de plus riche talent que celui-là et d'une plus grande utilité dans les principaux emplois de la République³⁶.

En effet, pour les discours oratoires, la forme est d'une grande importance. Malgré les protestations de spontanéité, il s'agit là de harangues composées avec soin. Cela, par souci de dignité, par vanité littéraire, mais surtout parce que les orateurs visent l'efficacité. Ceux-ci doivent effectivement faire face à une assemblée où les vieilles règles du jeu ne sont plus respectées, où il est parfois difficile de se faire écouter, où les cris et les menaces ponctuent les belles périodes oratoires. Le tumulte lors de l'Assemblée est compris comme l'effet de la liberté, l'emportement verbal comme garantie d'indépendance et de vitalité : ce sont-là les signes d'une délibération naissante. Le désordre est le juste prix à payer pour la liberté. Les assemblées vont ainsi modifier les conditions du travail parlementaire : elles permettent aux députés de s'entendre, de se questionner, de se répondre et brisent le monopole du verbe réservé jusque-là à une élite pour en rendre l'usage plus équitable.

Pour chaque orateur, il s'agira de profiter de l'ambiance de l'assemblée pour adopter le rôle de représentant du vrai pays et pour associer ses adversaires aux traîtres qui viennent de dénoncer les voix du peuple. L'essentiel, à présent pour les orateurs, est de pouvoir saisir et garder la parole et de se faire écouter : c'est dire la nouveauté de cette situation oratoire par rapport à l'éloquence traditionnelle de la chaire et du barreau, où l'orateur pouvait parler à son aise. « Bien parler » veut dire ici parler avec efficacité : il faut avant tout persuader.

Si les députés se sont donnés des règles propres de conduite collective, il n'en reste pas moins que l'âme de la délibération réside dans leur discours individuel, leur capacité à convaincre, leur talent pour émouvoir ou pour démontrer, c'est-à-dire leur éloquence. Les orateurs

³⁶ Bernard Lamy, *Entretiens sur les Sciences*, Lyon, 1694, p. 121. Cité par Jean Starobinski, « La chaire, la tribune, le barreau », *op. cit.*, p. 450.

font dès lors du peuple le destinataire obligé de toute haute éloquence car le peuple, qui peut changer la loi, constitue l'autorité souveraine dont l'orateur doit entraîner les décisions. Si l'intervention de l'orateur est couronnée de succès, celui-là aura été, pour un jour tout au moins, le maître des maîtres, le conseiller des législateurs.

La tribune parlementaire est donc un art nouveau dans lequel la parole est reine. La fascination d'un vocabulaire tout neuf, légué par le siècle, est à son comble, comme le souligne Aulard en décrivant les prestiges et les vanités de celui-ci :

La pensée se noie à plaisir dans un déluge d'expressions abstraites, vagues, redondantes, de grands mots nouvellement forgés, des synonymes complaisamment accumulés. [...] D'infinis parleurs se tirent d'affaire, se font illusions, croient et font croire qu'ils ont prononcé un discours, parce qu'ils ont laissé tomber à la tribune une partie des mots du dictionnaire parlementaire³⁷.

La formidable parole qui fait bruir l'Assemblée révèle ainsi l'invention d'une poésie et d'une éloquence proprement françaises. Mais les images du poète et de l'orateur sont des images anciennes véhiculées par la tradition. Au cœur même du désir novateur, le futur de la parole à naître est ainsi soutenu et doublé par le passé de l'exemplarité, où la parole exerçait souverainement ses pouvoirs. Ce projet de parole forte recourt au mythe d'un passé où le langage possédait une puissance supérieure qu'il s'agit désormais de reconquérir. Tel se révèle être l'enjeu qui s'offre à la nouvelle éloquence révolutionnaire.

Le langage, durant la période révolutionnaire, ne se réduit donc pas à la fonction de *parler* une Révolution qui s'effectuerait hors de lui, en disant un contenu produit par une politique. Il doit également *faire* la révolution. En effet, dans son rôle prospectif, le langage a pour tâche de définir la réalité et le futur d'une nouvelle société à venir. Les patriotes sont persuadés qu'un vocabulaire stable et commun permettra de réaliser la vaste opération économique et démocrate, qui doit réorganiser l'espace français. Dans leur perspective, la production d'un discours doit définir la Nation. « Les mots étant les liens de la société et les dépo-

³⁷ François-Alphonse Aulard, *L'éloquence parlementaire*, p. 53. Cité dans *Les Orateurs de la Révolution*, t. I, *Les Constituants*, éd. François Furet et Ran Halévi, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1989, p. L.

sitaires de toutes nos connaissances»³⁸, le système des vérités propres à l'identité nationale est lié à la création d'un langage.

Au corps imaginaire du roi qui, sous l'Ancien Régime, avait une valeur de mythe susceptible de faire symboliser entre elles des pratiques sociales, se substitue sous la Convention un *corps de langage*, affecté au rôle d'articuler la Nation comme système propre. La langue remplit et circonscrit donc le lieu politique. C'est elle qui doit prendre en charge la symbolisation nécessaire du patriotisme: fonder une nation et lui faire un langage ne constituent dès lors qu'une même tâche politique.

Cette langue révolutionnaire, qui représente un cas de civisme linguistique, suscita sur le moment des avis partagés: projet sublime pour les uns, «exemple de la régénération des langues»³⁹ que la France est appelée à donner au monde entier; véritable moquerie pour les autres, «intolérable jargon substitué à la langue française»⁴⁰. De Domergue à La Harpe, à travers ces formulations extrêmes, c'est toujours d'elle qu'il est question: de la langue révolutionnaire comme jeu et enjeu d'une lutte politique qui mobilise un savoir (moderne) sur le langage et un imaginaire (archaïque) des pouvoirs de la Parole.

Pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, la question de la langue révolutionnaire a pris en charge bien des interrogations jusque-là véhiculées par la religion ou la philosophie. Cette question, ne relevant pas de la lexicographie – même si linguistiquement, la novation fut d'ordre lexical –, est avant tout politique, philosophique et religieuse, car, si cette langue révolutionnaire est dénoncée comme sacrilège par ses détracteurs, elle est prônée par l'autre camp comme Puissance du Verbe. La Révolution se révèle ainsi non seulement comme l'histoire d'un combat idéologique, politique et social, mais également comme l'histoire d'une logomachie autour d'une langue spéciale, inassignable et pourtant incontournable et ineffaçable.

Si, comme le note Michel de Certeau, «traiter de la langue, c'est traiter de l'homme»⁴¹, il n'est pas surprenant qu'en cette période de

³⁸ Grégoire, cité par Michel De Certeau, *Une politique de la langue*, *op. cit.*, p. 164.

³⁹ Urbain Domergue, séance du 31 octobre, d'après le compte rendu du *Journal de la langue française*, 5 novembre 1791. Cité par Philippe Roger, «Le débat sur la langue révolutionnaire», *op. cit.*, p. 158.

⁴⁰ La Harpe, *Du fanatisme...*, *op. cit.*, p. 121. Cité par Philippe Roger, *ibid.*, p. 158.

⁴¹ Michel De Certeau, *Une politique de la langue*, *op. cit.*, p. 72.

profonds bouleversements, où l'ambition majeure réside dans la volonté de mettre l'individu, et plus précisément le citoyen, au centre de toutes les préoccupations, les questions linguistiques mobilisent l'attention des acteurs de la Révolution. En effet, la secousse révolutionnaire a provoqué l'émergence publique d'un débat langagier, jusqu'alors cantonné aux cercles philosophiques et « grammairiens ».

Mais, si à partir de 1789, l'appel à la réforme ne peut se poser sans la question de la langue, la Révolution n'invente néanmoins pas la néologie et n'est pas la première à rêver d'une langue nouvelle. Ni la langue révolutionnaire, ni même le débat politique sur la langue n'ont jailli spontanément, comme souhaiteraient le croire les partisans de la Révolution, qui dénigrent le poids du passé et la part de l'héritage en matière langagière.

La Révolution, dont l'un des enjeux centraux fut de remettre le temps à zéro et de se définir comme une formidable césure dans l'histoire de France et dans l'histoire de la langue, met ainsi en scène un mythe de l'auto-engendrement qui encadre tout le débat sur la langue révolutionnaire. Cette construction idéologique relevant d'un imaginaire (une langue vierge de tout passé) dévoile par conséquent la difficile cohabitation entre un fond argumentatif accumulé au cours du XVIII^e siècle et sa réactivation par rapport à l'urgence de la situation que suscite un événement aussi inouï et inattendu que la Révolution.

Ainsi, la querelle langagière qui commence en 1789 va rebrasser à peu près tous les acquis et les spéculations du siècle finissant. Mais la Révolution va imposer à ses partisans tout autant qu'à ses détracteurs la bataille de la langue comme une priorité politique aux implications décisives. Le projet linguistique et politique qui préside à l'entreprise révolutionnaire toute entière va révéler la fascinante influence des mots, des formules et des images à tous les acteurs de la Révolution sans exception. Cette conviction est partagée par les patriotes et les contre-révolutionnaires, tous portés, au-delà des divergences, par une croyance commune au pouvoir de la langue. « Aristocrates, démocrates, certes ; mais tous sémiocrates... »⁴².

Zeina HAKIM
Université de Genève

⁴² Philippe Roger, « Le débat sur la langue révolutionnaire », *op. cit.*, p. 162.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Armogathe, Jean-Robert, « Néologie et idéologie dans la langue française au XVIII^e siècle », *Dix-huitième siècle*, n° 5, 1973, pp. 17-28.
- Barny, Roger, « Les mots et les choses chez les hommes de la Révolution française », *La Pensée*, n° 202, novembre-décembre 1978, pp. 96-115.
- Bonnet, Jean-Claude, « La sainte mesure, sanctuaire de la parole fondatrice », *La Carmagnole des Muses, l'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1988, pp. 185-222.
- Brunot, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1967, t.IX.
- De Certeau, Michel, Julia, Dominique, Revel, Jacques, *Une politique de la langue, La Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, 1975.
- France, Peter, « Eloquence révolutionnaire et rhétorique traditionnelle. Etude d'une séance de la Convention », *Saggi e Ricerche di letteratura francese*, Rome, Bulzoni editore, vol. XXIV, 1985, pp. 143-176.
- Frey, Max, *Les transformations du vocabulaire politique français à l'époque de la Révolution (1789-1800)*, Paris, PUF, 1925.
- Geffroy, Anne, « Les dictionnaires sociopolitiques français. 1770-1815 », *Autour de Féraud. La lexicographie en France de 1762 à 1835*, actes du colloque de l'ENSJF, 7-9 décembre 1984, Paris, collection de l'ENSJF, pp. 193-210.
- Orateurs de la Révolution française*, t. I, *Les Constituants*, éd. François Furet et Ran Halévi, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1989.
- Rey, Alain, « Révolution » : *Histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, 1989.
- Ricken, Ulrich, « Réflexions du XVIII^e siècle sur l'abus des mots », *Actes du 2^{ème} colloque de lexicologie politique*, 15-20 septembre 1980, Paris, Klincksieck, 1982, vol.I, pp. 57-72.
- Roger, Philippe, « Le débat sur la langue révolutionnaire », *La Carmagnole des Muses, l'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1988, pp. 157-184.
- Starobinski, Jean, « Rousseau et l'origine des langues », *Jean-Jacques Rousseau : La transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1971, pp. 356-379.
- Ibid.*, « La chaire, la tribune, le barreau », *Les lieux de mémoire*, III, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, pp. 425-481.
- Ibid.*, « Rousseau et l'éloquence », *Rousseau after 200 Years*, éd. par R.A. Leigh. Cambridge, Cambridge University Press, 1982, pp. 185-205.

Tackett, Timothy, *Par la volonté du peuple: Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997.

Waquet, Françoise, «La Bastille académique», *La Carmagnole des Muses, l'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1988, pp. 19-36.